



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 144

**Portant réglementation de la circulation et du
stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 3221-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R411-8, R411-25 et R417-4 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire ;

CONSIDERANT la demande de Mme Caroline DIVIES, directrice du circuit Paul Armagnac, en date du 31 août 2026, pour organiser un défilé de véhicules anciens dans les rues de Nogaro, dans le cadre du « Classic Festival » ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il convient d'interrompre provisoirement la circulation des véhicules sur le parcours du défilé et de neutraliser des places de parking ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le samedi 26 septembre 2026 de 17h30 à 20h00, pour les véhicules traversant la commune, la parade empruntera :

- A partir du circuit : la rue de l'aéroclub, l'Avenue de Daniate (D931), l'Avenue du Midour (D931), le carrefour des Cordeliers, la rue d'Estalens (D143), l'Avenue du Général Leclerc (D25A), le rond-point de l'Hôpital, la place des Capucins, puis la place Jeanne d'Arc (D25), puis descente de la rue de la République jusqu'au carrefour des Cordeliers, puis retour au circuit par l'Avenue de l'Autodrome (D147).

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite rue de la République, depuis la Place Jeanne d'Arc jusqu'à la Place des Cordeliers, pendant la durée de la parade.

Article 3 : Le parking Perié et le parking derrière les arènes seront neutralisés afin de permettre le stationnement des véhicules anciens.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune de Nogaro ;

Article 4 : Le Maire de la Commune de Nogaro,
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 31 août 2026
Le Maire,
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>